

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°80/2019

OBJET : Cimetière: fixation des tarifs du cimetière – mise à jour 2019 :

L'an deux mille dix-neuf, le 11 du mois de septembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Guy GRANIER / Véronique PINAI / Xavier JARJANETTE.**PROCURATIONS** : Jérémy GIBELLIN à Romain BIANCHI / Jean-Luc CAMBRA à Monsieur le Maire/**ABSENT** : Mélanie MORINI / Taoufik FATFOUTA/ Jean-Yves LESSATINI/ Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI /**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**Vu** la demande de la trésorerie de Contes de créer un budget annexe assujetti à la TVA. Ce nouveau budget suivra la nomenclature M4.**Considérant** que le cimetière de la commune ne disposant plus de caveaux, il est nécessaire de procéder à la création de nouveaux caveaux.**Considérant** que la réalisation de ce nouvel aménagement du cimetière et les ventes de caveaux et de cases au columbarium qui s'en suivront sont de nature industrielle et commerciale assujetties à la TVA.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Il est décidé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des droits au cimetière tels que ci-dessous :**Types de sépultures**

- Terrain commun : GRATUIT ;
- Concession décennale pour une sépulture 110 €/an et 150 €/an pour deux sépultures ;
- Concession pour 30 ans terrain nu, sans construction :
Concession 1 920 € pour un emplacement de 2 m²
Plus Caveau 2 places : 1 550 €
Plus Caveau 3 places : 1 780 €
Plus Caveau 4 places : 1 920 €
- Concession pour 30 ans construction caveaux :
Caveau 2 places : 3 950€
Caveau 3 places : 4 180 €
Caveau 4 places : 4 320 €

Case de columbarium mural, décennale 300 €

Case de columbarium circulaire, décennale 400 €

Cavurne décennale 450 €

Puits de dispersion 50 €

AR PREFECTURE

006-210600540-20190911-0802019-DE
Regu le 16/09/2019

Caveau provisoire :

Droit d'entrée avec séjour de deux mois 50 € / mois

Puis droit de séjour à partir du troisième mois et par mois 40 €

Droit de sortie 40 €

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

AINSI FAIT ET DÉPOSÉ A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN NOTÉS DESSUS
POUR EXTRAIRE CERTIFICAT CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/09/2019
et publication en mairie le : 17/09/2019